



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 17 : Protection de l'environnement – Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA)

SOUTIEN DE L'IATA À LA MISE EN ŒUVRE DU CORSIA AU MOYEN DE FRED+

[Note présentée par l'Association du transport aérien international (IATA)]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Pour soutenir la mise en œuvre du CORSIA, l'Association du transport aérien international (IATA) a développé FRED+, un système qui facilite la déclaration des émissions et en réduit le fardeau administratif et les coûts, tant pour les exploitants d'aéronefs que pour les autorités administratives. La conception et la mise au point de FRED+ ont été facilitées par les commentaires des compagnies aériennes et des États en vue de créer une plateforme compatible aux nombreux systèmes d'information et aux capacités diverses des exploitants d'aéronefs et des autorités administratives. FRED+ est offert sans frais à tous les exploitants d'aéronefs et aux autorités intéressées.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note se rapporte à l'Objectif stratégique E — Protection de l'environnement.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	

1. INTRODUCTION

1.1 L'IATA considère le CORSIA comme un élément essentiel de la stratégie de l'industrie pour réduire son impact sur les changements climatiques, et elle a soutenu son développement par l'OACI. La mise en œuvre réussie du CORSIA est une priorité de l'IATA et des ressources importantes ont été consenties pour soutenir les compagnies aériennes dans leur préparation et faciliter leur conformité.

1.2 Étant donné sa portée, le CORSIA a besoin de règles et de soutien de capacité adaptés à une vaste gamme d'exploitants d'aéronefs, chacun ayant des capacités, des ressources et des niveaux de sophistication des systèmes d'information différents. Les exploitants d'aéronefs soumis au CORSIA

¹ Versions française, anglaise, arabe, chinoise, espagnole et russe fournies par l'IATA.

pourront être des compagnies aériennes commerciales possédant des flottes de plusieurs centaines d'appareils, ou des exploitants n'ayant que quelques avions régionaux. Certains exploitants ont beaucoup d'expérience en matière de déclaration obligatoire des émissions, tandis que d'autres n'en ont aucune. De plus, la grande quantité de renseignements commerciaux sensibles qu'il faudra gérer pour se conformer au régime nécessitera des mécanismes robustes pour garantir l'intégrité du processus, la qualité des données et la confidentialité. Enfin, alors que certains exploitants ont investi dans des systèmes avancés pour traiter leurs données sur le carburant avant même l'adoption du CORSIA, d'autres n'ont que des outils très simples pour gérer les données sur le carburant et ils peuvent par conséquent être plus à risque de lacunes et d'erreurs dans les données.

1.3 Pour relever ces défis et réduire le fardeau administratif de conformité associé au CORSIA, l'IATA a décidé de mettre au point FRED+, un outil de soutien à la déclaration des émissions dans le cadre du Régime. L'outil peut aussi être utilisé par les autorités pour administrer le CORSIA et faciliter la communication sécurisée d'information entre les exploitants d'aéronefs et les autorités administratives.

1.4 FRED+ est offert sans frais à tous les exploitants d'aéronefs et toutes les autorités administratives. Il a été conçu sur la base des exigences du Volume IV de l'Annexe 16, de façon pleinement compatible aux exigences de surveillance, de déclaration et de vérification (MRV) énoncées par l'OACI.

1.5 La conception et la mise au point de FRED+ ont bénéficié des suggestions et commentaires des compagnies aériennes et des États pour faire en sorte que la plateforme soit compatible à divers systèmes d'information et différentes capacités des exploitants et des autorités administratives. D'autres améliorations et des publications subséquentes incorporeront ces contributions pour que la plateforme évolue selon les attentes des utilisateurs.

2. PLATEFORME DE GESTION DES DONNÉES

2.1 La fonction centrale de FRED+ est l'entreposage et le traitement sécurisé des grands ensembles de données nécessaires au CORSIA.

2.2 Pour que FRED+ puisse s'adapter à la variété d'exploitants d'aéronefs soumis au CORSIA, le principe fondamental de conception intégré à l'ensemble du système est la flexibilité. Par exemple, les exploitants peuvent soumettre leurs données manuellement, mais aussi en lots téléchargés dans différents formats de données. De plus, FRED+ peut être couplé au système de gestion du carburant d'un exploitant d'aéronefs, ou au système de gestion des vols pour permettre la transmission automatique des données. Par exemple, cela permettrait l'enregistrement quotidien des informations de vol, ce qui réduirait par conséquent les risques d'erreurs et de pertes de données.

2.3 FRED+ permet aussi aux utilisateurs d'analyser les données versées dans le système. Ce dernier inclut notamment une fonctionnalité qui détecte les aberrations et les représente visuellement, ce qui aide les exploitants à repérer les données possiblement erronées afin d'améliorer la qualité des données. FRED+ intégrera aussi les modèles d'évaluation du CO₂ de l'OACI, permettant aux exploitants d'aéronefs de combler facilement les lacunes de données ou d'utiliser FRED+, s'ils sont admissibles aux procédures de surveillance simplifiées, conformément au Volume IV de l'Annexe 16.

2.4 Au-delà des fonctionnalités de base et des flux de travail associés à la collecte et à la transmission de rapports d'émissions vérifiés transmis par les exploitants d'aéronefs aux autorités

administratives, FRED+ offre plusieurs autres caractéristiques, dont des tableaux de bord définis par l'utilisateur et des fonctions d'analyse.

3. ÉCHANGES DE DONNÉES ET INTERACTION AVEC LES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES ET LES VÉRIFICATEURS

3.1 FRED+ jumelle automatiquement les exploitants d'aéronefs à leurs autorités administratives selon le Volume IV de l'Annexe 16. La déclaration standardisée et les moteurs de flux de travail assurent qu'une information complète sur les émissions est transmise entre l'exploitant d'aéronef, son organisme de vérification et son autorité administrative selon le format et la manière appropriés décrits au Volume IV de l'Annexe 16.

3.2 Pour garantir la confidentialité des données, les usagers des autorités administratives ont accès à une zone réservée et isolée de FRED+ contenant seulement l'information provenant des exploitants sous leur autorité et ayant l'obligation de déclaration selon le Volume IV de l'Annexe 16 (par exemple, les rapports vérifiés d'émissions, les plans de surveillance des émissions et la documentation connexe). Les exploitants d'aéronefs sont aussi en mesure d'inviter leurs organismes de vérification dans FRED+ pour revoir à distance les données brutes utilisées pour préparer des rapports d'émissions et subséquemment télécharger les rapports de vérification et les déclarations en vue de finaliser le processus de vérification.

3.3 FRED+ peut aussi être utilisé par les exploitants indépendamment de leurs autorités administratives pour compiler leurs rapports d'émissions, subir le processus de vérification et exporter les rapports d'émissions vérifiés et la documentation connexe à soumettre à leur autorité administrative.

3.4 Étant donné le caractère sensible de l'information contenue dans FRED+, la sécurité et la confidentialité des données ont constitué une préoccupation primordiale au cours du processus de mise au point. C'est pourquoi chaque branchement exige une authentification à plusieurs facteurs ainsi qu'une table de vérification qui permet à FRED+ de suivre chaque action et de retracer spécifiquement l'utilisateur individuel, l'heure, l'appareil utilisé et son emplacement.

4. PARTICIPATION À FRED+

4.1 Plus de 120 exploitants d'aéronefs se sont inscrits en vue d'utiliser FRED+. Parmi les participants, on trouve des petits exploitants ayant une flotte modeste et peu d'expérience en matière de déclaration d'émissions, tout comme des compagnies aériennes parmi les plus grandes au monde. Plusieurs exploitants ne sont pas membres de l'IATA, y compris des exploitants de jets d'affaires et des gestionnaires de flotte d'entreprise.

4.2 Plusieurs autorités administratives ont aussi exprimé leur intérêt envers le système pour la gestion des plans de surveillance des émissions des exploitants et des rapports d'émissions vérifiés.

4.3 Naturellement, l'IATA offre le soutien et la formation aux utilisateurs existants et nouveaux et on peut trouver plus de renseignements à l'adresse : www.iata.org/FRED.